

Le budget 2025 sacrifie l'avenir et la jeunesse de notre pays

Le projet de loi de finances pour l'année 2025 a été publié le 11 octobre 2024, après sa présentation en conseil des ministres. Il est loin de permettre à l'enseignement supérieur et à la recherche de remplir leurs missions, pourtant essentielles à la société. Dans le contexte budgétaire difficile que connaissent les universités, dont beaucoup terminent l'année en déficit, c'est une très mauvaise nouvelle et un coup supplémentaire porté à la démocratisation de l'enseignement supérieur, mais aussi à la prise en charge de la transition écologique.

Par **HERVÉ CHRISTOFOL**,
corresponsable du secteur Service public

UN BUDGET DE LA MIRES EN BAISSÉ

Dans le projet de loi de finances (PLF) 2025 voté en conseil des ministres et transmis le 10 octobre par le gouvernement aux député·es, il n'est pas prévu d'augmentation du point d'indice en 2025. Donc, après une année blanche en 2024, l'ensemble des personnels devrait voir son niveau de vie baisser du montant de l'inflation 2024, soit de 2,6 %¹. Malgré cette économie drastique, le budget de la Mires baisse en valeur de 553 millions d'euros (M€) par rapport à la loi de finances initiale (LFI) 2024. C'est le budget qui consacrerait la plus faible part du budget de l'État à l'enseignement supérieur et à la recherche depuis plus de vingt ans (5,27 % à périmètre constant ; cf. infographie).

Cette réduction du budget est principalement le fait d'une baisse des budgets des programmes P190, « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables » à hauteur de - 16,44 %, et P192, « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle », à hauteur de - 46,1 %, et dans une moindre mesure, des programmes P142, « Enseignement supérieur et recherche agricoles », avec - 2,59 %, et P231, « Vie étudiante », qui subit une baisse de - 2,31 %. Au moment où mener la transition écologique et énergétique est indispensable, ces baisses du budget de la recherche dans ce domaine ainsi que dans l'enseignement supérieur et la recherche agri-

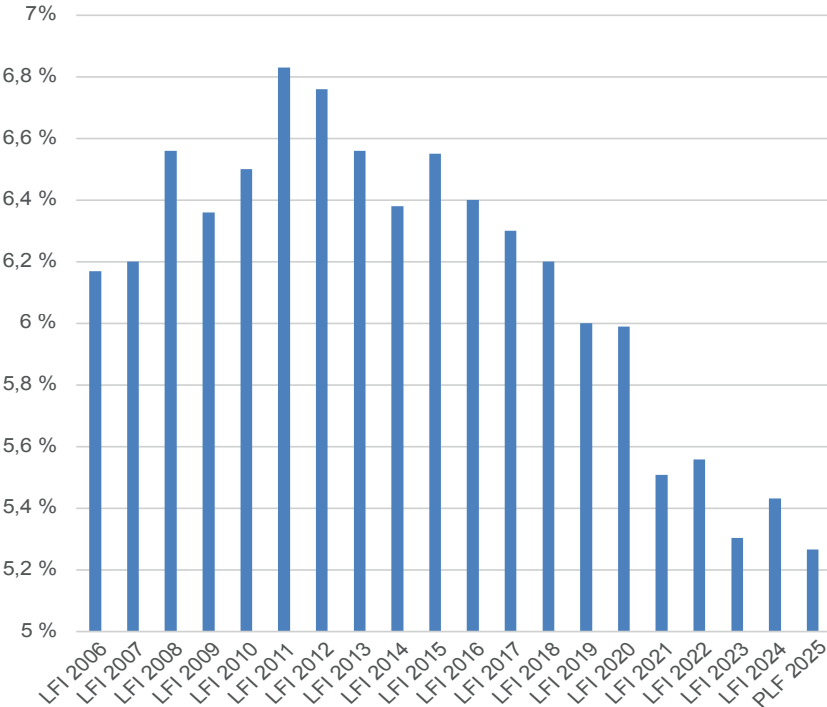
coles actent un renoncement lourd de ce gouvernement. Nous attirons également l'attention sur la baisse du budget du programme P231, « Vie étudiante », qui permet de financer les bourses d'études et les Crous à l'heure où, déjà en début d'année, des files d'étudiant·es se constituent devant les banques alimentaires (cf. tableau). La réforme systémique des bourses n'est pas programmée... alors que le financement de l'apprentissage coûte 25 milliards d'euros (Mds€) par an pour financer principalement l'enseignement supérieur privé et les entreprises par le biais du ministère du Travail.

UNE LPR SABORDÉE

Concernant les budgets qui auraient dû être abondés dans le cadre de la loi de programmation de la recherche (LPR), force est de consta-

L'ensemble des personnels devrait voir son niveau de vie baisser du montant de l'inflation 2024, soit de 2,6 %.

PART DU BUDGET DE LA MIRES DANS LE BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT



1. Nous nous basons sur les prévisions de la Banque de France.

ÉVOLUTION DES BUDGETS DES PROGRAMMES DE LA MIREs
ENTRE LA LOI DE FINANCES INITIALE 2024 ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

Loi de finances initiale ESR (LFI)	LFI 2024	PLF 2025	Budget COMP, évolution 2025 par rapport à 2024	Évolution relative en %
Recherche et enseignement supérieur	31 839 148 903 €	31 285 707 922 €	- 553 440 981 €	- 1,74 %
LFI P150 « Formations supérieures et recherche universitaire »	15 180 783 720 €	15 279 678 402 €	98 894 682 €	+ 0,65 %
LFI P231 « Vie étudiante »	3 326 639 077 €	3 249 641 878 €	- 76 997 199 €	- 2,31 %
LFI P172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires »	8 201 401 634 €	8 259 807 441 €	58 405 807 €	+ 0,71 %
LFI P193 « Recherche spatiale »	1 900 179 541 €	1 915 679 541 €	15 500 000 €	+ 0,82 %
LFI P190 « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables »	1 948 483 219 €	1 628 195 137 €	- 320 288 082 €	- 16,44 %
LFI P192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle »	688 636 541 €	371 158 599 €	- 317 477 942 €	- 46,10 %
LFI P191 « Recherche duale (civile et militaire) »	150 019 167 €	150 019 167 €	0 €	0 %
LFI P142 « Enseignement supérieur et recherche agricoles »	443 006 004 €	431 527 757 €	- 11 478 247 €	- 2,59 %

ter que celle-ci n'est pas respectée et que ce gouvernement sacrifie l'avenir de notre pays en renonçant à financer les programmes de recherche à la hauteur de ses propres annonces (déjà insuffisantes, pour respecter nos engagements européens d'amener le financement de la recherche publique à 1 % du PIB).

- Le programme P193, « Recherche spatiale », aurait dû être augmenté de 31 M€ ; or sa progression n'est que de 15,5 M€, et même seulement de 5,6 M€ si nous la calculons en euros constants sur les 20 % du budget (hors des 80 % de masse salariale gelée²).

- Le programme P172, « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », qui finance les organismes nationaux de recherche (dont le CNRS), aurait dû progresser de 346 M€ (dont + 140 M€ pour l'Agence nationale de la recherche – ANR), or il ne progresse que de 58 M€, et même seulement de 15,8 M€ (si nous considérons que l'inflation ne s'applique pas aux salaires gelés), soit même pas de quoi financer l'augmentation des mesures salariales de la LPR, et pas les 2 794 créations d'emplois supplémentaires affichées dans le projet de loi pour cette mission (2 553 emplois contractuels et 241 emplois titulaires). De plus, si 120 M€ sont effectivement affectés à la progression du budget de l'ANR, cela imposera une cure d'austérité de ce même montant à l'ensemble des organismes nationaux de recherche, ce qui représente la masse salariale de plus de 1 800 emplois !

- Le programme P150, « Formations supérieures et recherche universitaire », aurait dû

progresser de 124 M€. Or il n'augmente que de 98 M€, et même seulement de 20 M€ (si nous considérons que l'inflation ne s'applique pas aux salaires gelés), c'est-à-dire même pas de quoi augmenter les primes C1 du Ripec³, qui nécessite un budget supplémentaire de 50 M€ en 2025, et sûrement pas non plus les 3 119 emplois supplémentaires affichés dans le projet de loi pour cette mission (3 116 contractuels et 3 agents titulaires, ce qui nécessiterait plus de 200 M€ de moyens nouveaux de masse salariale là où le PLF 2025 ne prévoit que 89 M€, essentiellement pour financer la hausse des primes). Les universités devront donc trouver de quoi économiser au moins 75 M€ en 2025 (dont le montant de leur GVT⁴), pour assurer les salaires, maintenir les places ouvertes dans l'enseignement supérieur et un niveau de recherche comparable à l'année 2024. Cela représente la masse salariale de 1 200 emplois !

Peut-être faudra-t-il geler les campagnes d'emploi, couper le chauffage, sacrifier la maintenance des bâtiments ? Alors qu'il est nécessaire d'investir 7,4 Mds€ d'ici à 2030⁵ pour la réhabilitation du patrimoine immobilier de l'État consacré à l'enseignement supérieur, notamment pour respecter le décret tertiaire, le compte n'y est pas.

Ce budget est insincère puisqu'il promet des créations d'emplois (3 424 pour l'ensemble des programmes de la mission, ce qui aurait nécessité plus de 220 M€ de moyens nouveaux). Il sacrifie l'avenir et la jeunesse de notre pays et tourne le dos à la transition énergétique en aggravant sa dette écologique. ■

2. Nous enlevons du budget 2025 la part salariale du budget 2024 (80 % du budget 2024) et la part de fonctionnement et d'investissement est augmentée de l'inflation (20 % du budget 2024 multipliés par 1,026).

3. La prime C1 du régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs (Ripec) est la partie indemnitaire statutaire que touchent tous les enseignant-es-chercheur-ses. Elle se montait à 4 200 euros en 2024 (350 euros par mois) et elle devrait progresser à hauteur de 4 900 euros en 2025, pour atteindre 6 400 euros en 2027.

4. Le glissement vieillesse technicité (GVT) correspond à la progression tendancielle de la masse salariale sous l'effet de la progression des carrières, des promotions ou du changement de corps des agents. France Universités l'a estimé à 45 M€ en 2023 : franceuniversites.fr/actualite/projet-de-loi-finances-2024-les-universites-vont-elles-etre-obligees-de-sacrifier-certaines-de-leurs-missions/.

5. Estimation de la Cour des comptes, « L'enseignement supérieur face au défi de la transition écologique », rapport public thématique, décembre 2023, p. 94.